



SÉANCE SPÉCIALE DU 12 MAI 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 12 mai 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance « ordinaire » du 21 avril 2008
2. Adoption – procès-verbal de la séance « spéciale » du 23 avril 2008
3. Octroi de contrat – travaux de réfection - chemin Haendel (entre les boulevards de l'Industrie et Champlain) – appel d'offres 8014-ST
4. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

**08-05-01 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE » DU
21 AVRIL 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « ordinaire » du 21 avril 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « ordinaire » du 21 avril 2008.

**08-05-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « SPÉCIALE » DU
23 AVRIL 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « spéciale » du 23 avril 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « spéciale » du 23 avril 2008.

**08-05-03 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION - CHEMIN
HAENDEL (ENTRE LES BOULEVARDS DE L'INDUSTRIE ET
CHAMPLAIN) – APPEL D'OFFRES 8014-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé pour l'année 2008 le projet de réfection du chemin Haendel (projet 2002-276);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal *Constructo* édition du 22 avril 2008 et dans le système électronique d'appel d'offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 8 mai 2008, à 11h, sept entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel à « Sintra inc. (Région Métropole) », 7, rang St-Régis Sud, Saint-Isidore (Québec) J0L 2A0, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximum de 2 914 025,74 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8014-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1200, au poste budgétaire 22-012-00-729, autres infrastructures, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

* * *

Aucune personne, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, n'a assisté à la séance.

08-05-04 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 05.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire